

Description du projet	Phase II (expansion) du complexe d'aluminerie existant
Promoteurs	Dubaï Aluminium Company et la Société d'État Mubadala Development Company
Pays	Émirats arabes unis
Catégorie de projet	A
Divers exportateurs canadiens	Divers exportateurs canadiens
Description des biens d'équipement et services	Vente de divers biens et services canadiens
Produit d'EDC	Financement
Date de publication sur le site Web d'EDC (jj/mm/aa)	21/11/2012
Date de la signature (jj/mm/aa)	28/03/13

Catégorie du projet

Le projet comporte l'expansion de la phase I de l'aluminerie aux Émirats dont une série d'électrolyse et deux halls d'électrolyse; l'accroissement de la puissance de la centrale et une usine de désalinisation; une usine de carbone ; l'agrandissement de la moulerie et des services auxiliaires, des entrepôts et bâtiments de stockage. Le projet est situé dans le même emplacement physique que la Phase I du port et de la zone industrielle de Khalifa (KPIZ), zone industrialisée située à mi-chemin entre les villes d'Abou Dhabi et de Dubaï. Le projet est classé dans la catégorie A (voir les définitions des catégories de projet ici.) (Les définitions des catégories peuvent être trouvées [ici](#)).

Résumé de l'examen d'EDC

Après avoir examiné le projet conformément à sa Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale et aux Principes de l'Équateur, EDC a conclu qu'il est conçu de manière à respecter ou dépasser les pratiques exemplaires, lignes directrices ou normes reconnues à l'échelle mondiale.

Pour en arriver à cette conclusion, EDC a examiné une évaluation des incidences environnementales et sociales par rapport aux normes environnementales et sociales internationales s'appliquant à ce projet , ainsi qu'en fonction des mesures d'atténuation appropriées par rapport aux effets environnementaux et sociaux environnementaux possibles. Au cours de l'examen, EDC a également évalué les activités de mobilisation des parties intéressées concernées par le projet.

Liste non exhaustive des principaux enjeux environnementaux et sociaux associés au projet et des mesures d'atténuation examinés par EDC

Qualité de l'air : les émissions atmosphériques de l'aluminerie et de la centrale en cours de fonctionnement

Les mesures d'atténuation incluent: l'utilisation de la meilleure technologie disponible, notamment des épurateurs de gaz, des brûleurs à faible taux d'émissions de NOx et un système de surveillance continue des émissions.

Gaz à effet de serre : dioxyde de carbone, méthane, oxyde de diazote, tétrafluorométhane, hexafluoroéthane issus lors du fonctionnement

Les mesures d'atténuation incluent : l'utilisation de la technologie optimale, y compris un système de gestion de l'inventaire des gaz à effet de serre et la surveillance et la quantification continues des gaz à effet de serre fondées sur une méthodologie internationale reconnue.

Biodiversité : Impacts possibles sur les habitats marins et terrestres

Les mesures d'atténuation incluent : la mise en œuvre d'un plan de gestion terrestre et marin exhaustif incluant l'atténuation, la surveillance et la remise en valeur des endroits touchés.

Documentation examinée :

- Évaluation de l'impact environnemental de l'aluminerie des Émirats, Volumes I et II (2007)
- Mise à jour environnementale du projet de l'aluminerie aux Émirats, Rapport final (2011)
- Plan de gestion environnementale et sociale pour la construction de la phase 2 du complexe de l'aluminerie EMAL (2012)
- Plan de gestion environnementale et sociale pour les activités de la phase I du complexe de l'aluminerie EMAL (2010)
- Examen environnemental et social pour les prêteurs de l'expansion de la phase 2 (2011)
- Mémoire : mise à jour de l'examen environnemental et social des prêteurs (2012)
- Système de gestion des gaz à effet de serre (2010)
- Programme de consultation publique pour l'aluminerie des Émirats (non daté)

Normes environnementales et sociales applicables de la Société financière internationale (IFC) (en plus des critères du pays d'accueil)

- Norme de performance 1: Évaluation et gestion des risques et des impacts sociaux et environnementaux
- Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail
- Norme de performance 3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution¹

¹ La Norme de performance 3 s'applique aux Lignes directrices de l'IFC en matière d'environnement, de santé et de sécurité (EHS) propres aux différents secteurs et les Services consultatifs environnementaux (EAS) ont pris ces lignes directrices en considération en effectuant leur examen. Les EAS ont examiné les aspects des Lignes directrices de l'IFC en matière d'environnement, de santé et de sécurité applicables à la fusion et au raffinage des métaux de base (avril 2007) et à la puissance thermique (décembre 2008), ainsi que ceux des Lignes directrices générales EHS (avril 2007).